

11 8 SEPT 2010

## L'état de catastrophe naturelle reconnu !

L'état de catastrophe naturelle est reconnu pour la commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin ! Suite au mouvement de terrain du 22 mai qui a conduit à l'engloutissement total d'une maison située à proximité de la Loire et à des fissures sur deux autres habitations, la préfecture a indiqué hier que l'état de catastrophe naturelle a été reconnu par arrêté du 14 septembre, paru au journal officiel du 17. Thierry Cousin, maire de Saint-Pryvé, s'est dit hier « *super satisfait pour les trois familles concernées (Da Costa, Chilof et Chalineau)* », qu'il venait d'avertir. Et d'ajouter :

*« Cet arrêté va leur permettre de bénéficier de leur contrat d'assurance. Aujourd'hui, elles n'avaient pas touché un euro. Pour la famille Chalineau dont la maison s'est effondrée, c'est un soulagement. J'ai transmis aux assurances et à l'expert ce décret du 14 septembre. Maintenant, les études de sol vont pouvoir être lancées. Ce que je souhaiterais, c'est que la bime soit comblée avant l'hiver. »*

### « Il reste le terrain »

Les familles ont de fait dix jours (jusqu'au 28) pour déclarer à leurs assureurs le sinistre susceptible de faire jouer la garantie catastrophe naturelle.

Jacky Chalineau, joint hier, s'en réjouit : « *C'est une partie du soleil au bout du tunnel.* » Une partie seulement, « *car il reste le terrain. Qu'est-ce que je fais de ce terrain ?* » Il verra s'il peut dépendre de la Loi Barnier qui pourrait lui permettre d'être indemnisé — au même titre que les dédommagements octroyés aux propriétaires proches de la mer victimes d'inondations en Vendée. En attendant des solutions définitives, la famille habite toujours un logement prêté par une Pryvataine. Une solidarité, une entraide qu'il apprécie, jusqu'à remercier La Rep' !

Ch. M. et A.-M. C.